

Johann Baranger élu maire

Le conseil municipal s'est tenu le lundi 25 mai, dans la salle du foyer rural de Saint-Pardoux-Soutiers, en respectant les mesures sanitaires requises. Le maire sortant, Benoît Piron, a exprimé en début de séance le soulagement par « enfin... », le confinement a obligé cette attente depuis le 15 mars dernier, « ça a été une frustration mais maintenant il faut travailler avec une nouvelle équipe ». Le maire Benoît Piron, avant de remettre l'écharpe à son successeur Johann Baranger, ajoute ému : « Je souhaite avant tout dire merci à toute mon équipe d'élus qui m'ont accompagné pendant ses six années, certes quelques fois compliquées, merci à la population, à la presse, aux associations, aux salariés, *Éric Cathelineau pour la fusion de la commune nouvelle.* »

Marie-France Talineau, la doyenne de l'assistance, a dirigé la séance en présence de deux assesseurs. Le nouveau maire installé de Saint-Pardoux-Soutiers, Johann Baranger, se présente à l'assistance, il est élu par 20 voix, 2 bulletins blancs et 1 absent au moment du vote.

Création de cinq postes d'adjoints

Johann Baranger, affirme : « Je remercie mes colistiers de leur confiance, ensemble nous allons être bienveillants, déterminés en menant une politique gouvernementale sur le champ de tout les possibles car les habitants attendent bien plus que des paroles. » Après la lecture de la charte par le maire Johann Baranger, il a été procédé



Johann Baranger élu maire de la commune de Saint-Pardoux-Soutiers où il succède au maire sortant Benoît Piron.

au vote du maire délégué désigné par *Éric Cathelineau* de Soutiers, Pascal Poublanc, est élu avec 21 voix, un blanc et une voix pour *Éric Cathelineau*.

Jean-Luc Guinard est élu premier adjoint, Sophie Auger deuxième adjointe, Emmanuel Rousselot troisième adjoint, Marie-France Talineau quatrième adjointe, Guillaume Bonnin cinquième adjoint (21 voix et 1 nul, 1 blanc). Karine Olivier, dont l'opposition détient deux sièges au conseil, précise : « Je félicite toute l'équipe mais serait-il opportun et respectueux d'intégrer une personne de l'opposition en respect à *Éric Cathelineau* ». Johann Baranger avance : « Nous voulons ensemble travailler en bonne intelligence et de là à

proposer un poste d'adjoint non inscrit sur notre liste, je ne suis pas encore prêt mais j'espère compter sur vous deux pour vos idées et votre énergie en travaillant conjointement pour les habitants. »

Le conseil a accepté vingt-huit points de délégation au maire, puis a voté sur le droit de formation des élus pour un montant de 3.360 €. Parmi les projets ultérieurs, la création d'un conseil des sages (+55 ans) et celui d'un conseil municipal des jeunes. Le départ du secrétaire de mairie et d'un agent technique a été annoncé, les recrutements sont en cours. Un emploi en contrat aidé et un poste d'un contrat d'apprentissage vers un BTS au service administratif sera créé dès juillet.